

N° 326. Vente d'eau  
à un industriel

Réception n° 3887 du 19.1.71

Approbation du 29.7.71  
A.S.H.P.

Le Conseil a eu pour connaissance du fait que la S<sup>te</sup> S<sup>te</sup> Produits du Bois envisage son implantation sur la zone industrielle de dudies, sous l'hypothèse où la commune peut l'aider à résoudre son problème d'alimentation en eau.

Cette société envisageait de pourvoir elle-même à ses besoins après 3 premières années d'installation, sollicite de la C<sup>o</sup> la fourniture de 41.000 à 10.000 m<sup>3</sup> répartis sur 20j de travail par an. Elle demande un tarif préférentiel.

Conside<sup>ra</sup>nt - que ce prix préférentiel devrait s'appliquer sur la vente de l'eau des 3 premières années de l'implantation, sous l'attente d'engagements à exécuter par cette entreprise pour utilisation d'eau industrielle.

que cette implantation sera pour la commune à brève échéance un facteur de développement de dudies et de la région avoisinante.

qu'il y a lieu de favoriser l'implantation d'industries nouvelles.

Après discussion, à l'unanimité,

DÉCIDE que durant les 3 premières années qui suivront l'implantation de cette société, la vente de l'eau à la S<sup>te</sup> S<sup>te</sup> Produits du Bois sera effectuée ainsi :

5000 m<sup>3</sup> à 0,80 + taxes.      5000 m<sup>3</sup> à 0,72 + taxes      41000 m<sup>3</sup> suivants à 0,50.

(tarif préférentiel) + taxes. Vu le caractère très spécial de cette opération, venant pour la C<sup>o</sup> de dudies et la région avoisinante le C<sup>o</sup> sollicite une approbation rapide de cette délibération, cette implantation devant se décider très prochainement.